



**ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATIONS DE FONCTION
ET DE SIGNATURE
À ISABELLE MEIFFREN, 1^{ÈRE} ADJOINTE AU MAIRE**

N° A24-078

5.4

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération n°DEL24-107 du 28 novembre 2024 portant élection du Maire ;
VU la délibération n°DEL24-108 du 28 novembre 2024 portant élection des adjoints ;
CONSIDÉRANT que Madame Isabelle MEIFFREN a été élue 1^{ère} adjointe ;

ARRÊTE

Article 1 - Madame Isabelle MEIFFREN, 1^{ère} adjointe, est déléguée à la transition écologique à l'exception des économies d'énergie.

Article 2 - Une délégation de signature lui est conférée pour accomplir les actes et missions relatifs à ce domaine de compétence.

Article 3 - En l'absence du Maire, et suivant l'ordre du tableau du conseil municipal, elle sera également déléguée pour délivrer tous certificats, toutes pièces et tous actes administratifs.

Article 4 - Le Directeur Général des Services de la ville de Tournefeuille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Le présent arrêté abroge l'arrêté n°A20-066 du 10 septembre 2020.

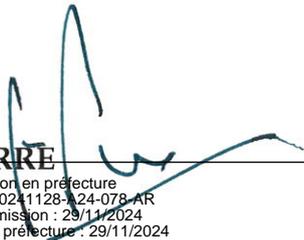
Article 6 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la Commune. Copie en sera adressée à l'intéressée, et au Préfet de la Haute-Garonne.

Article 7 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Fait à Tournefeuille, le 28 novembre 2024

Notifié à l'intéressée, Date : 28/11/2024 Signature : 

Le Maire,


Frédéric PARRE

Accusé de réception en préfecture 031-213105570-20241128-A24-078-AR Date de télétransmission : 29/11/2024 Date de réception préfecture : 29/11/2024
--